

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE LIGRON



Tél. : 02.43.45.72.07.

Adresse mail : mairieligron72@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal sommaire de la Séance du vingt-sept septembre 2022 à vingt heures trente.

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sur la convocation de Monsieur BIAUD Philippe, le Maire.

Monsieur BIAUD Philippe ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Étaient présents : Mrs., Mme, PRÉVOST, MANCEAU, BOURGEOIS, FERRAND, DAGUENET, CHANTEAU, GEORGET, MARTIN, PORTIER, SIMON.

Était excusé : Néant.

Étaient absents : Mrs JANVRIN, BRUNET

Monsieur BIAUD Philippe ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Mme SIMON Elodie est nommée secrétaire de séance

Ordre du jour : 1- Désignation de l'entreprise - lot n°7 -Marché aménagement cœur de bourg, 2- Remboursement du transport scolaire pour les hors commune, 3-Rrévision des tarifs restaurant scolaire, 4-Changement comptable et de trésorerie à compter du 1^{er} septembre 2022, 5- Convention de recouvrement de produits locaux, 6- Participation 2022 aux frais du RASED, 7 - Convention du plan d'investissements durables pour les années 2022-2025, 8- Répartition de la taxe d'aménagement entre les collectivités, 9- Approbation du rapport SMAEP 2021, 10-Décisions modificatives budget commune, 11- Régularisation JRTT et CP

Questions diverses : 12 -Règlementation sur la VC n°13, 13- Avancement sur le dossier commerce 1000 cafés

Monsieur BIAUD Philippe soumet au vote le procès-verbal du 18 juillet 2022 qui n'appelle aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATIONS

1-N°34/2022 : DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE – LOT N°7- MARCHÉ AMÉNAGEMENT CŒUR DE BOURG

Sans objet, commission d'appel d'offres non réunie

2-N°35/2022 : REMBOURSEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES HORS COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de rembourser le transport scolaire aux familles extérieures dont les enfants qui sont inscrits à l'école de LIGRON pour un montant de 55€/enfant

3-N°36/2022 : RÉVISION DES TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'appliquer le tarif des repas à 3,75 €/ enfant et 5,50€ /adulte

4-N°37/2022 : CHANGEMENT DE COMPTABLE ET DE TRÉSORIE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} septembre 2022, la comptabilité de la commune sera gérée par le service de gestion comptable de Sablé sur Sarthe.

Le conseil municipal entérine ce changement de Trésorerie et de comptable avec un effet au 1^{er} septembre 2022

5-N°38/2022 : CONVENTION DE RECOUVREMENT DE PRODUITS LOCAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et à l'unanimité,

- Adopte la convention et autorise Monsieur Le maire à signer cette dernière

6-N°39/2022 : PARTICIPATION 2022 AUX FRAIS DU RASED

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide la participation pour 2022 aux frais du Rased.

7-N°40/2022 – CONVENTION DU PLAN D'INVESTISSEMENTS DURABLES POUR LES ANNEES 2022-2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide la convention avec le département de la Sarthe et décide d'affecter la somme d'accompagnement de 20 000 € aux projets en cours.

8-N°42/2022 – REPARTITION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ENTRE LES COLLECTIVITÉS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte de verser une partie de la TA à l'EPCI à savoir 1% du montant perçu dans l'année.

9-N°43/2022 – APPROBATION DU RAPPORT SMAEP 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Prend acte du rapport SMAEP 2021.

10-N°44/2022 – DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGET COMMUNE

Sans objet après analyse des comptes

INFORMATIONS :

11-RÉGULARISATION JR TT ET CP

Régularisation administrative de CP et de JR TT

QUESTIONS DIVERSES

12-RÉGLEMENTATION SUR LA VC N°13 :

Un arrêté de circulation pour limiter le tonnage sera pris début 2023 en accord avec la commune de St Jean de la Motte

13-AVANCEMENT SUR LE DOSSIER COMMERCE 1000 CAFÉS

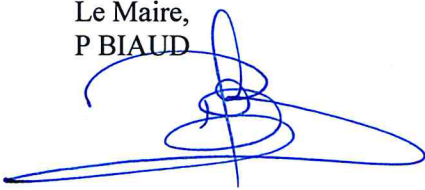
Des candidats identifiés en cours de recrutement.

ARRETE PRÉFECTORAL INFLUENZA AVIAIRE

La commune de Ligron est en zone de surveillance

Séance levée à 22h28

Le Maire,
P BIAUD



Secrétaire de séance
Mme SIMON Elodie